ROYAUME DU MAROC
.....
MINISTER DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CERCLE D'AFOURAR
CAIDAT D'AFOURAR
COMMUNE DE TIMOULILT

Timoulilt le : 22/04/2026

Avis d'achat sur le bon de commande N° ..15...../2026/CT

Le président de la commune Timoulilt, province d'azilal procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 décret n° 2-22-431 relatif au marché public.

Objet de la prestation : frais de réception et de restauration.

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristique spécifique	UNITE DE MESURE	QTE	LE TAUX TVA	LA GARANTIE EXEGIEE
01	Amandes	• de bonne qualité, propres, sans impuretés ni insectes, récolte récente	kg	06	10 %	la livraison au siège de la commune
02	Noix (Karkaa)	• Noix sèches, bien conservées, sans moisissures ni odeur anormale	kg	06	10 %	
03	Noix de cajou	• Entières, non salées, de qualité supérieure, sans brisures importantes	kg	06	10 %	
04	Eau minérale 33 cl	• Eau minérale 33 cl	U	1000	10 %	

Lieu d'exécution : Siège de la commune Timoulilt province Azilal.
Tous les produits doivent être conformes aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur.
Les produits doivent être bien emballés et transportés dans de bonnes conditions.
La date de péremption doit être valable et suffisamment éloignée à la date de livraison.

Délai d'exécution à la date de prestation : 10 jours
Date et l'heure limites de réception de devis et des concurrents : 24/04/2026 à 12h00
Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessibles à l'adresse https://www.marchespublics.gov.ma/.

SIGNATURE DE MR LE PRESIDENT :
الرئيس :
خاشون لحسن